

Annexe II

CAPACITÉ D'ALLERGOLOGIE

I. ENSEIGNEMENT

(Cent à cent vingt heures)

A) Enseignements obligatoires

L'allergie : épidémiologie, environnement, hérédité ;
Immunologie et immuno-pharmacologie de la réaction allergique ;
Pharmacologie expérimentale et thérapeutiques en allergologies ;
Technologie allergologique générale ;
Allergologie clinique générale, aspects socioprofessionnels et psychosomatiques ;
Pathologie d'organes et allergie.

B) Enseignements optionnels

Deux enseignements à choisir parmi les suivants :
Allergie respiratoire et pneumologie ;
Dermato-allergie ;
Allergologie ORL et ophtalmologique ;
Allergologie pédiatrique.

II. FORMATION PRATIQUE

Stages dans des services cliniques ayant une activité permanente en allergologie et dans des laboratoires orientés vers l'allergologie.